



# LA MÉTHODE RÉFORMISTE CHEZ LOUIS BLANC

Par Rémy SCIALOM



## Les publications du lid2ms

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales  
Université d'Aix-Marseille – équipe d'accueil n° 4328

collection Les cahiers du LID2MS  
décembre 2014

# La méthode réformiste chez Louis Blanc

Par Rémy SCIALOM, Maître de conférences à l'Université  
d'Aix-Marseille, membre du LID2MS

© LID2MS. Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

### Comité scientifique

**Hervé Isar**

*Professeur, Vice-président de  
l'Université d'Aix-Marseille  
Co-directeur du LID2MS  
Directeur de l'IREDIC*

**Jean Frayssinet**

*Professeur émérite de  
l'Université d'Aix-Marseille*

**Frédéric Laurie**

*Maître de conférences à  
l'Université d'Aix-Marseille*

**Alexandra Touboul**

*Maître de conférences à  
l'Université d'Aix-Marseille*

**Guy Drouot**

*Professeur à l'Institut d'études politiques  
d'Aix en Provence*

**Karine Favro**

*Maître de conférences à  
l'Université de Haute-Alsace,  
Colmar-Mulhouse*

**Xavier Agostinelli**

*Maître de conférences à  
l'Université du Sud,  
Toulon-Var*

**Philippe Mouron**

*Maître de conférences à  
l'Université d'Aix-Marseille*

---

**L.I.D.2.M.S.**

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

---

équipe d'accueil n° 4328

LID2MS

3 Av. Robert Schuman  
Espace René Cassin  
13628 Aix en Provence  
Cedex 1

Tel : 04 42 17 29 36

Fax : 04 42 17 29 38

**Directeur de la publication :**

Hervé Isar  
herve.isar@univ-amu.fr

**Secrétaires de rédaction :**

Boris Barraud  
boris.barraud@univ-amu.fr  
Matthieu Rastoll  
Matthieu.rastoll@univ-amu.fr

Pour proposer toute contribution :  
boris.barraud@univ-amu.fr

<http://www.lid2ms.com>

<http://www.iredic.com>



# LA MÉTHODE RÉFORMISTE CHEZ LOUIS BLANC

Par

Rémy SCIALOM

*Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille*

« Louis Blanc, reçois notre hommage.  
Tu es mort trop tôt. La révolution n'est pas accomplie ».

Parmi les nombreux hommages qui lui furent rendus, le 12 décembre 1882, celui qui l'aurait le plus touché eût vraisemblablement été celui formulé en ces quelques mots<sup>1</sup>. Les funérailles nationales auxquelles il eut droit pourraient presque, à elles seules, suffire à attester l'impact et le retentissement de son influence auprès de ses contemporains. Pourtant il ne semble pas, paradoxalement, y avoir d'idées résolument nouvelles dans sa doctrine. Dès lors, comment expliquer le succès qu'elle rencontra ? Sans aucun doute en ce qu'elle vint à son heure, dans un milieu surchauffé, admirablement préparé par les troubles de l'industrie et les campagnes de presse ; mais également en ce qu'elle fut exposée sans prétention scientifique, dans un langage clair, en formules nettes à la portée de tous. Lors de l'apparition de la grande industrie et de la concentration industrielle, rares furent ceux qui, comme L. Blanc sous la Monarchie de Juillet, pressentirent les déplorables conséquences sociales qu'elles allaient produire et l'antagonisme inévitable qui allait opposer capitalistes et travailleurs. Or, en cette période de l'histoire qui, entre autres, marqua l'apparition de la classe ouvrière sur la scène politique, les formules des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> qui avaient rêvé d'une organisation nouvelle de la société fondée sur l'égalité<sup>3</sup>, devaient trouver chez les prolétaires rassemblés dans les usines un terrain propice à leur développement. Comment ne pas rencontrer un écho favorable, en effet, lorsque l'on parle de réformer la société à ceux qui en sont les victimes ;

---

<sup>1</sup> Mots prononcés par Moret, président d'une association ouvrière, l'Imprimerie nouvelle. L. Blanc, né le 29 octobre 1811 à Madrid, meurt le 6 décembre 1882, à Cannes, après une vie professionnelle et intellectuelle d'une grande richesse, marquée par un long exil londonien (des journées de juin 1848 jusqu'au 5 septembre 1870). La chambre des députés lui rendit un hommage auquel le gouvernement s'associa en faisant voter des funérailles aux frais de l'État. Salué de gare en gare, le corps de L. Blanc arriva à Paris, le 12 décembre, pour des obsèques qui eurent lieu au milieu d'une foule immense (pour une vue générale de la vie et de l'œuvre de L. Blanc, on pourra se reporter à la *Célébration nationale du bicentenaire de Louis Blanc, Un socialiste en république ou un républicain au service du socialisme ?*, colloque du 9 décembre 2011, Assemblée Nationale ; pour une présentation de l'originalité de la pensée de L. Blanc, voir B. Charraud, *Louis Blanc m'a dit...*, éd. Baudelaire, Lyon, 2009).

<sup>2</sup> Notamment, J.-J. Rousseau, Mably, Morelly, Brissot de Warville.

<sup>3</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces ouvrages n'avaient pas grandement attiré l'attention du pouvoir. Ils n'avaient reçu aucune application pratique. Babeuf avait certes essayé de passer aux actes, mais avait payé son audace de sa vie.

victimes des méfaits de la concurrence, des effets désastreux du machinisme et de la division du travail. C'est à l'aune de ces considérations que L. Blanc exposa la double préoccupation politique et sociale qui, selon lui, devait animer les républicains<sup>4</sup>. Ainsi, au point de vue politique, L. Blanc agrandit l'État, le pouvoir, le gouvernement dont il veut se servir comme du grand levier de la révolution. Mais État et liberté sont, dans son esprit, deux termes corrélatifs : l'État maître devient l'État serviteur<sup>5</sup>. Au point de vue social, la doctrine de L. Blanc découle particulièrement des travaux de Mably et de Morelly dont s'était déjà si fortement inspiré Babeuf. Sans doute le système social pourrait-il être subsumé sous l'expression d'« organisation du travail ». Il ne s'agit pas d'un appel à la lutte des classes, à la révolte, mais d'une recherche de la fraternité, de l'organisation solidaire sous l'égide de l'État contre l'individualisme forcené du capitalisme naissant ; et ainsi projet politique et projet social se rejoignent. L. Blanc demande l'absorption des terres et des capitaux par l'État au profit de la communauté, l'assujettissement de tous au régime de l'égalité, qui ne peut être conservée que par l'*association*, régime sous lequel les hommes réunis peuvent se procurer, avec le moins possible de peines, le plus possible de jouissances. L'État, « réunion de gens de biens choisis par leurs égaux » n'est, chez lui, que « le commanditaire et le législateur des associations »<sup>6</sup>. Il se borne à mettre la machine en mouvement et à en surveiller le fonctionnement. Jusqu'ici les créateurs de sociétés chimériques n'avaient pas opéré d'alliance avec les passions populaires<sup>7</sup>. Or, pour L. Blanc (qui n'est pas seulement un rêveur mais un homme d'action), le socialisme ne pouvait être fécondé que par la politique. Ainsi, en même temps qu'il donne une forme intellectuelle et savante aux revendications du peuple, de toute la profondeur de sa conviction il combat pour la

<sup>4</sup> Il le fait, le 15 janvier 1839, dans la *Revue du progrès politique, social et littéraire*. N'est-ce pas, en effet, dans l'optique d'améliorer le sort des masses et d'organiser la société qu'il fonda, dès 1838, cette revue qui se donna pour tâche d'élaborer la doctrine du parti républicain / radical ? Le terme de radical, apparu aux alentours de 1820, a de plus en plus tendance à partir de 1834 (année au cours de laquelle l'usage du mot République fut proscrit par la loi) à remplacer celui de *républicain*. À mi-chemin de l'opposition formée par la gauche dynastique et de celle formée par le socialisme révolutionnaire, le *radicalisme* regroupait alors tous ceux qui, bien que divergents sur certaines questions - notamment la question sociale -, ne se reconnaissaient néanmoins pas dans l'une et l'autre de ces oppositions (L. Blanc, *Le parti qu'on appelle radical, sa doctrine, sa conduite*, Leroux, Paris, 1872). L. Blanc fonda en 1876, avec l'extrême gauche, le parti radical-socialiste dont il rédigea le programme et dont il donna la définition suivante : « parti qui va à la racine des choses et qui, dans la question de la République à établir, se préoccupe du fond, tout en accordant à la forme le degré d'importance qui lui convient » (voir aussi S. Rials, *Révolution et contre-révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, « Louis Blanc. Une doctrine réformatrice cohérente aux origines du radicalisme français », publié dans *Itinéraires. Études en l'honneur de Léo Hamon*, Paris, Economica, 1982, DUC/ Albatros, Paris, 1987).

<sup>5</sup> On trouve déjà là quelques-unes des grandes idées que L. Blanc défendra toute sa vie : la République, c'est d'abord le suffrage universel (« gouvernement de la société par elle-même au moyen du suffrage universel »), mais c'est aussi une assemblée représentative toute puissante ou en tout cas détentrice de l'essentiel du pouvoir, suivant un schéma très proche de la Constitution montagnarde de 1793 (« en tout ce qui touche les intérêts communs aux diverses parties de la société, centralisation vigoureuse ; une seule chambre avec la garantie du double examen ; suprématie du pouvoir législatif, qui est la tête, sur le pouvoir exécutif qui est le bras »).

<sup>6</sup> L. Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, Lacroix, Verboeckhoven et Cie éd., 2 vol., Paris, 1870, II, p. 301.

<sup>7</sup> Saint-Simon et Fourier étaient demeurés indifférents à la politique. Morelly écrivait dans son *Code de la nature* « Monarchie, aristocratie et démocratie sont également admissibles et peuvent également être bonnes, car les difficultés ne viennent, dans le gouvernement, que des désaccords qui résultent de la propriété et de l'intérêt et des erreurs qui en sont nées ».

République. Cependant, précise-t-il, il existe un préalable à cela. En effet, si l'on doit être légaliste sous la République, on peut être révolutionnaire sous la Monarchie. L. Blanc est donc un authentique révolutionnaire en ce sens qu'il conçoit la société nouvelle comme une rupture par rapport à l'ancienne ; mais il croit possible de construire celle-ci par la voie légale, et c'est là toute sa conception de la *réforme* politique, comme préalable et même comme moyen exclusif de la « révolution » sociale<sup>8</sup>. Par conséquent convient-il, selon lui, de renverser tout d'abord le cadre monarchique par la révolution politique afin d'établir (révolutionnairement) la République démocratique<sup>9</sup>, avant d'envisager cette dernière comme cadre de la « révolution » sociale, devant permettre l'établissement (réformiste) de la République sociale<sup>10</sup>.

Dès lors, au lendemain de la chute de la monarchie, « assurer le régime représentatif, tendre à ce que l'État, grâce au suffrage universel, devienne le serviteur du peuple, faire de chaque citoyen un fonctionnaire dont l'emploi sera déterminé par ses aptitudes, dont la rémunération sera déterminée par ses besoins, conformément aux lois de la raison, de la justice et de la nature »<sup>11</sup>, tel sera le but qu'il cherchera à réaliser invariablement, fidèle à lui-même. Cependant, afin que l'« amélioration morale et intellectuelle du sort de tous par le libre concours de tous et leur fraternelle association »<sup>12</sup>, ne reste pas simplement une formule séduisante de plus, un vœu pieux, encore s'agit-il de savoir si L. Blanc est parvenu à bâtir une *méthode réformiste* à la hauteur de son ambitieux projet ? Aussi conviendra-t-il, tout d'abord, d'envisager l'approche théorique qu'il en livre (I), avant d'analyser celle-ci à l'épreuve de la pratique (II).

## I. APPROCHE THÉORIQUE

Les traits dominants de sa *méthode réformiste* se dévoilent à la faveur de la réflexion qu'il conduit sur le rôle de l'État et la notion d'*association*.

<sup>8</sup> J. C. Colliard, *Les grands révolutionnaires. Socialistes, utopistes et anarchistes. À la recherche du bonheur*, Martinsart, 1977, p. 263 et s.; voir également F. Demier (sous la dir. de), *Louis Blanc. Un socialiste en république*, Créaphis, Paris, 2005.

<sup>9</sup> Cette conception de la révolution se manifeste tout d'abord par la nécessité de s'emparer du pouvoir d'État. Selon lui, la Monarchie ne peut en aucun cas être un pouvoir légitime, car elle ne repose pas dans son principe sur la souveraineté du peuple. Aussi est-il parfaitement admissible de se soulever contre elle pour jeter à bas ce qui n'est, au fond, qu'un pouvoir de fait. L. Blanc conçoit donc ici la révolution au sens actif du terme. Cependant, la prise du pouvoir d'État n'est qu'un premier pas ; pour réaliser la révolution au vrai sens du terme, c'est-à-dire le changement de l'ordre social, tout reste encore à faire...

<sup>10</sup> J.-F. Spitz, « Louis Blanc : la république démocratique et sociale », *Célébration nationale du bicentenaire de Louis Blanc*, colloque précité ; voir aussi *Louis Blanc, un socialiste en République*, Jean Le Garrec (a/s de Louis Blanc, *Textes politiques (1839-1882)*, présentation par Jean-Fabien Spitz, Le Bord de l'eau, Bibliothèque républicaine, 2011, 368 p.

<sup>11</sup> L. Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, op. cit., II, 296.

<sup>12</sup> L. Blanc, *Organisation du travail*, Prévot, 1839, Paris, p. 6 et 7 (rééd. Nabu Press, 2012). Cette formule, ô combien théorique dans sa rédaction, peut être rendue plus appréhensible à travers la nécessité d'émanciper les travailleurs par la réalisation progressive et pratique de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » qui suppose la suppression de la concurrence.

### - Le rôle de l'État

Dans cette perspective, Louis Blanc, avant même que de proposer une organisation du travail placée sous la houlette d'un État régulateur et interventionniste, commence par remettre en cause les principes libéraux. À cet effet, il publie en 1839 la première partie de la fameuse brochure sur l'*Organisation du travail*<sup>13</sup>, critique vigoureuse des effets de l'organisation industrielle, en train de se construire, sur la société. Il dénonce particulièrement la concurrence sauvage ou illimitée sur les plans économique et politique qui organise la lutte entre les producteurs, entre les ouvriers, entre l'homme et la machine<sup>14</sup>. Mais, surtout, mère de tous les maux, la concurrence est, dans l'ordre interne, la construction d'un ordre social fondamentalement et irrémédiablement injuste ; pour le montrer, Louis Blanc s'appuie sur un passage du célèbre *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de J.-J. Rousseau, l'un de ses maîtres<sup>15</sup>. Conséquemment, le caractère formel des libertés proclamées et prétendument garanties se fait-il crûment sentir. Dès lors, pour Louis Blanc, le problème n'est plus de protéger l'individu contre l'État, contre le Léviathan... mais consiste à dénoncer ce qui lui apparaît comme un faux libéralisme, une loi de la jungle, un permis légal donné au puissant pour écraser le faible. Il s'agit donc pour lui de protéger l'homme contre son semblable ; mais qui peut le faire, sinon l'État, seul à échapper à la logique du profit et de l'argent ? Comment peut-il le faire, sinon en organisant ceux qui ne demandent qu'à travailler ? Et s'il convient d'organiser le travail, c'est pour éviter qu'il ne retombe sous les lois de la concurrence. Ainsi, l'État constitue-t-il l'élément central autour duquel doit s'organiser la société. À cette fin, l'État doit être mis au service des masses afin de protéger les travailleurs, et non avoir pour vocation de pérenniser la domination des possédants. Avec Louis Blanc, l'État devient donc fondamentalement interventionniste bien plus encore qu'avec Sismondi ou Saint-Simon, sans parler de Fourier dont il se sépare totalement. L'État devient « le régulateur suprême de la production, investi pour accomplir sa tâche d'une grande force », sans devenir pour autant lui-même producteur<sup>16</sup>. D'ailleurs, sur ce point, le terme même de « régulateur », très moderne, est révélateur : l'État doit organiser et réglementer la production, réprimer ses désordres et son anarchie et, pour cela, légiférer en matière économique, comme il le fait en matière politique. Une conception de l'État interventionniste qui, depuis, a fait du chemin. Ceci dit, si le rôle de l'État consiste, au départ, dans l'impulsion décisive qu'il doit donner pour substituer le principe d'*association* à celui de concurrence, quel est son rôle une fois le mécanisme lancé ? Aucun dépérissement de l'État n'est envisagé, celui-ci devant rester le garant de l'ensemble du système et de son développement. L'État n'aurait, semble-t-il, qu'à assurer alors la cohésion de l'ensemble, à remplir la fonction de « banquier des pauvres » et même de l'ensemble de la société. En outre, Louis Blanc envisage ce

<sup>13</sup> L. Blanc, *Organisation du travail*, op. cit.

<sup>14</sup> L. Blanc, *Discours politiques (1847-1881)*, Germer-Baillière, 1882, Paris, p. 5 (rééd. Nabu Press, 2010).

<sup>15</sup> « Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisait de dire, *ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile » (J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, *Œuvres complètes*, III, Bibliothèque de la pléiade, NRF, Gallimard, 1964, 2<sup>e</sup> partie, p. 164).

<sup>16</sup> Louis Blanc se méfiant de la rigidité des structures administratives ; rigidité peu compatible avec l'esprit d'initiative qui doit régner dans le domaine économique (voir son *Organisation du travail*, op. cit., p. 102).

jour où il ne sera plus besoin d'un gouvernement fort et actif, car il n'y aura plus dans la société de classes inférieures et mineures. Par conséquent, s'il perçoit bien la division de la société en classes, il ne semble pas croire en la lutte des classes comme facteur de progrès, comme moteur de l'histoire. Il n'entend pas trouver dans les révoltes populaires le grand sursaut rédempteur qui permettrait de construire une société nouvelle débarrassée des tares de l'ancienne. Dans ses idées, comme dans ses actes, il s'écarte des tenants de la violence de la révolution armée. Il n'est, estime-t-il, de l'intérêt de personne de chercher dans l'affrontement et le sang la solution du problème social. D'autant, explique-t-il, qu'il n'y a pas d'antagonisme fondamental et qu'en définitive les intérêts bien compris de toutes les classes se rejoignent.

Étudiant l'homme qui vit en société, Louis Blanc discerne en lui à la fois des facultés et des besoins. Les facultés sont l'indication fournie par la nature de ce que l'homme doit à la société ; les besoins, quant à eux, doivent être satisfaits dans la limite des ressources communes<sup>17</sup>. Ainsi, est-il dû davantage à celui qui a le plus de besoins, et est-il permis d'exiger davantage de celui qui a le plus de facultés<sup>18</sup>. Ceci posé, Louis Blanc entend réaliser sa formule, mener à bien sa méthode réformatrice qui doit engendrer la « révolution » sociale. Aussi préconise-t-il l'*association* de tous les producteurs à l'intérieur d'ateliers sociaux. Toutefois, l'*association* ne constitue un progrès qu'à la condition d'être universelle. Remplacer la lutte d'individu à individu par une lutte d'associations, ce n'est certainement pas résoudre le problème. C'est pourquoi, il convient de s'entendre sur ce que recouvre la notion d'*association* dans la pensée de Louis Blanc, développée à travers le concept d'*atelier social*.

### - L'atelier social

L'*atelier social* peut se définir comme une société ouvrière de production. Sa vocation consiste à regrouper les ouvriers dans une unité économique afin de leur reconnaître le droit de travailler, mais aussi et surtout de leur donner le pouvoir de le faire grâce aux moyens mis à leur disposition. Il s'agit donc d'ateliers spécialisés, au sein desquels se regrouperaient des travailleurs de même métier, ou de mêmes branches industrielles, afin de constituer un schéma d'ensemble simple, mais afin aussi de ne pas recréer à l'intérieur de structures égalitaires les conditions mêmes de la différenciation sociale. Louis Blanc a donc pour ambition d'introduire dans le domaine économique le principe d'*association* avec ce qu'il comporte d'aspects désintéressés et de volonté d'entraide fraternelle. À cet égard, la famille constitue, pour lui, le modèle de référence par excellence. À l'intérieur même de l'atelier, le pouvoir de décision appartient à tous, par l'intermédiaire de conseils représentatifs élus tous les ans<sup>19</sup>. Il est prévu que soit élu un jury d'ouvriers chargé de décider des admissions et de trancher les différends qui pourraient s'élever. En outre, par la force des choses, serait conservée une hiérarchie des fonctions, ce qui pose le délicat

<sup>17</sup> E. Renard, *La vie et l'œuvre de Louis Blanc*, thèse, Toulouse, 1922, p. 48-49.

<sup>18</sup> L. Blanc, *La Révolution de Février au Luxembourg*, M. Lévy Frères, Paris, 1849, p. 148.

<sup>19</sup> J.-C. Colliard, *Les grands révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 291 et s.

problème de la hiérarchie des salaires<sup>20</sup>. Mais, au moins momentanément, Louis Blanc propose de la conserver, car il lui semble que l'égalité souhaitable des salaires<sup>21</sup> ne pourra être atteinte qu'au terme d'un long effort d'éducation<sup>22</sup>; à plus long terme encore, l'auteur de l'*Organisation du travail* souhaite déboucher sur la suppression du salariat.

Si Louis Blanc n'y voit, dans un premier temps, que le lieu de travail, l'atelier doit cependant tendre à devenir une communauté globale où l'on partage, avec le travail, les loisirs et l'éducation des enfants. Ainsi reste-t-il animé de la conviction que « l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderont pas à faire naître, de l'association des travaux, la volontaire association des besoins et des plaisirs »<sup>23</sup>. Dans l'*association* ainsi constituée, les capitalistes pourront prendre place; ils toucheront l'intérêt du capital versé. Ce n'est, cependant, qu'en leur seule qualité de travailleurs que les capitalistes participeront aux bénéfices<sup>24</sup>. Ménager les capitalistes, ce n'est pas seulement transiger avec des préjugés, mais c'est préparer l'avenir sans rompre violemment avec le passé. Ainsi la *méthode réformiste* de Louis Blanc, résolument opposée à toutes formes de violences, est-elle ici particulièrement appréhensible.

L'*atelier social type* entrera dès sa constitution en « sainte concurrence »<sup>25</sup> avec l'industrie privée et l'amènera insensiblement à composition. C'est donc avec l'arme même de la concurrence, que Louis Blanc envisage de « tuer » la concurrence. Néanmoins, la lutte ne sera pas subversive car l'État, protecteur né de tous, veillera, afin de ne pas bouleverser l'industrie, à ce que ses produits ne descendent pas à un niveau trop bas. En outre, elle sera brève, car l'*atelier social* aura sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs sans exception sont intéressés à produire vite et bien<sup>26</sup>. C'est ce qui pousse Louis Blanc à insister particulièrement sur les vertus du système et les possibilités de l'étendre à d'autres domaines. Selon lui, les ateliers sociaux, par l'irrésistible attrait de leurs puissantes sources d'avantages pour les sociétaires, travailleurs et capitalistes, ne tarderont pas à absorber sans brutalité et sans secousse les ateliers individuels. La production deviendra rationnelle et proportionnelle à la consommation. L'intervention d'une machine, au

<sup>20</sup> Cette hiérarchie des fonctions, décidée la première année par le gouvernement, résulterait ensuite, dès que les travailleurs auraient appris à se connaître, de l'élection et non plus de l'hérédité ou de l'arbitraire. Sur la hiérarchie des salaires voir E. Renard, *op. cit.*, p. 49.

<sup>21</sup> Une égalité souhaitable des salaires qui ne tuerait cependant pas l'émulation. Dans les *ateliers sociaux*, la part de l'intérêt personnel est faite, puisque chaque travailleur participe au bénéfice. L'émulation n'est pas détruite, mais « purifiée ». Le stimulant individuel ne perd pas de son énergie et devient moral (L. Blanc, *Le socialisme. Droit au travail*, Lévy Frères, Paris, 1848, p. 65; rééd. Nabu Press, 2012).

<sup>22</sup> Aussi, en attendant qu'une éducation nouvelle ait changé les idées et les mœurs, il se résigne à regret à accepter, comme mesure transitoire, que la différence des salaires soit graduée sur la hiérarchie des fonctions. Il laisse à chacun le droit de disposer à sa convenance du fruit de son travail. La question de la répartition des fruits du travail est d'ailleurs celle qui fait l'objet des propositions les plus complexes. S'il y a hiérarchie des salaires en raison du type de travail et de responsabilité, il y a en revanche égalité dans la répartition des bénéfices.

<sup>23</sup> Louis Blanc, *Organisation du travail*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>24</sup> Bénéfices divisés en quatre parties : un quart affecté à l'amortissement du capital avancé par l'État; un quart réparti également entre tous les membres de l'atelier; un quart consacré à l'établissement d'un fonds de secours pour les vieillards, les malades et les blessés; un quart, enfin, destiné à alléger les crises industrielles et à acheter des instruments de travail à tous ceux qui voudront entrer dans l'association.

<sup>25</sup> *Organisation du travail*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 105.

lieu d'être considérée comme une calamité, contribuera au progrès universel dans la mesure où elle profitera à tous, et suppléera au travail sans supprimer le travailleur. De plus, les enfants de 6 à 8 ans, au lieu de s'étioler dans les manufactures, iront se développer à l'école gratuite, commune et obligatoire. Les femmes et les jeunes filles rempliront des tâches proportionnées à leurs forces et le travail de nuit leur sera interdit. Le commerce cessera d'être le ver rongeur de la production; il en sera terminé des intermédiaires et des fraudes. Partout où les besoins de la consommation l'exigeront, les industries auront des magasins et des dépôts où chacun pourra s'approvisionner en produits de bonne qualité. Les banques, quant à elles, seront supprimées. Jusqu'ici elles n'étaient venues qu'au secours de la richesse. Quel besoin pourrait-on désormais en avoir puisque l'État fournit le crédit à tous, c'est-à-dire les instruments de travail ? Ainsi, les vertus du système permettent-elles d'envisager, à l'intérieur, la suppression des rouages inutiles et de tendre vers l'ordre et l'harmonie. À l'extérieur, la fraternité, rapprochant les peuples après avoir rapproché les individus, finira par rendre la guerre impossible et aboutira à la suppression des armées<sup>27</sup>. Par ailleurs, partisans et adversaires du système prohibitif seront mis d'accord parce qu'établir une solidarité entre toutes les industries « indigènes », c'est couper court à toutes les entreprises insensées que le caprice ou l'égoïsme individuel engendre et qu'il faut ensuite protéger aux dépens des intérêts légitimes. Ainsi, selon Louis Blanc, sera réalisée la *solidarité générale* : solidarité de tous les travailleurs dans un même atelier, solidarité des ateliers dans une même industrie, solidarité des industries diverses, celles qui prospèrent venant fraternellement en aide à celles qui périssent. Aux vertus du système ainsi décrites, l'auteur de *l'Organisation du travail* envisageait l'extension du concept de l'atelier à d'autres domaines, tels l'agriculture<sup>28</sup> et la production littéraire<sup>29</sup>. Louis Blanc n'entendait pas faire de ces grands principes un système contraignant ; aussi l'*association* ne saurait-elle être obligatoire. On entre et on sort librement de l'*atelier social*, agricole, ou de la librairie sociale. Néanmoins, l'organisation devrait présenter de telles vertus et, de la sorte, rencontrer un tel succès, qu'elle devrait rapidement devenir universelle, et entraîner la disparition progressive des formes capitalistes auxquelles elle serait, au départ, confrontée.

De tout cela ressort clairement un projet qui n'a pas pour vocation de transformer brutalement la société, les individus, ou les mentalités. Il s'agit, au contraire, de mettre en œuvre une série d'expériences qui tendraient progressivement à s'élargir toujours davantage, à partir du moment où l'État aurait décidé de leur démarrage. Ainsi, la « révolution » sociale ne peut-elle se faire que par

<sup>27</sup> Un jour « à la diplomatie honteuse, lutte d'hypocrisie, de mensonges, de bassesses ayant pour but le partage des peuples entre quelques brigands heureux, on substituera un système d'alliances fondé sur les nécessités de l'industrie et les convenances réciproques des travailleurs dans toutes les parties du monde » (*Organisation du travail, op. cit.*, p. 110).

<sup>28</sup> Les ateliers agricoles (qu'il inaugure en 1848, avec Pecqueur et Vidal) sont très proches dans leur organisation de l'*atelier social* si ce n'est que, influence du fouriérisme sans doute, divers corps de métiers (cultivateurs, artisans et ouvriers de l'industrie, par tiers) s'y retrouvent pour varier leur travail. Partant, serait mis en œuvre le régime de la grande culture par familles associées, la propriété communale de terrains et l'association permettant d'assurer le droit à la terre de ceux qui la cultivent.

<sup>29</sup> En ce domaine, Louis Blanc veut aussi supprimer le règne de la concurrence ; la guerre des éditeurs aboutissant à la médiocrité et à l'injustice. Seraient ainsi créées, toujours sur le modèle de l'*atelier social*, des librairies sociales, coopératives d'édition qui prendraient à leur charge les frais de publication et rétribueraient leurs membres à partir des droits d'auteurs qui leur seraient versés. Cette incursion de Louis Blanc dans le domaine de la production littéraire doit-elle étonner de la part d'un auteur aussi prolifique ?

l'État, ce qui démarque et sépare Louis Blanc de la plupart des autres socialistes associationnistes, sans le faire basculer pour autant dans les illusions du saint-simonisme.

Telle est, en substance, l'exposé de la théorie de la doctrine de Louis Blanc. Encore reste-t-il à apprécier et analyser la pertinence et l'efficacité de celle-ci à l'épreuve de la pratique.

## II. LA MÉTHODE RÉFORMISTE À L'ÉPREUVE DE LA PRATIQUE

Confrontées à la réalité, les tentatives d'application de sa méthode réformiste se sont, dans un premier temps, heurtées à des causes extérieures.

### - L'écueil des causes exogènes

Ainsi, dès la II<sup>e</sup> République, la « révolution » sociale fut rendue inapplicable en raison de la dénaturation de la pensée de Louis Blanc et des risques de violences possibles. En effet, si en 1848 la République est proclamée, si elle a triomphé, elle l'a fait dans la confusion et elle est déjà grosse des divisions qui la conduiront à sa perte. Or, lors même que la question du progrès social était à l'ordre du jour, le 27 février, le *Moniteur* publie un décret instituant l'établissement immédiat d'*ateliers nationaux*. Ces derniers étaient, en réalité, bien plus la résurrection d'ateliers de charité tels que Louis-Philippe en avait créés en 1830, que la traduction concrète de la formule des *ateliers sociaux* chers à Louis Blanc. Paradoxalement, ce dernier dut, pendant longtemps, passer pour en être l'inspirateur<sup>30</sup>. Quoi qu'il en soit, les *ateliers nationaux* allaient être dressés comme une machine de guerre destinée à condamner le système de Louis Blanc à rester à l'état de théorie, et lui laissant l'amer sentiment d'avoir joué un rôle de dupe<sup>31</sup>. Par ailleurs, l'évolution

<sup>30</sup> Louis Blanc ne cessa, sa vie durant, de se défendre d'avoir été l'instigateur des *ateliers nationaux*. Rien n'était plus éloigné de ses conceptions. Les *ateliers nationaux* de Marie (probablement le membre le plus antisocialiste du gouvernement) et de Thomas (d'opinions bonapartistes) admettaient, en effet, à un même genre de travail les ouvriers de tous corps de métiers, organisés militairement ; l'État était leur patron, ils étaient salariés. Dans les *ateliers sociaux* tels que les comprenait Louis Blanc, les ouvriers devaient, réunis par profession, travailler (à l'aide de la commandite de l'État), pour leur propre compte, en vue du bénéfice commun, c'est-à-dire avec l'ardeur de l'intérêt personnel uni à la puissance de l'association et au point d'honneur de l'esprit de corps (L. Blanc, *Appel aux honnêtes gens. Quelques pages d'histoire contemporaine*, Au bureau central, Paris, 1849, p. 25; rééd. Kessinger Publishing, 2010).

<sup>31</sup> Marie, très hostile au décret qui proclamait le droit au travail, allait trouver en Émile Thomas un habile auxiliaire, et allait dresser, en communauté de sentiments avec la majorité du gouvernement, les *ateliers nationaux* comme une machine de guerre contre la *Commission du Luxembourg* ; cette *commission du gouvernement pour les travailleurs* n'avait-elle pas été convoquée au Luxembourg avec l'espoir d'y voir sombrer la popularité de Louis Blanc, envoyé là uniquement pour contenir, par sa parole, les mouvements du peuple ? D'ailleurs, comme un mauvais pressentiment, ce dernier avait accepté de s'y rallier à contrecœur, et de guerre lasse, « uniquement dans la crainte des troubles qui seraient sortis de la persistance de son refus » (*Appel aux honnêtes gens, op. cit.*, p. 16), après qu'il eût proposé sa démission à la suite du refus de ses collègues de créer un ministère (*ministère du travail*) dont l'objet même, selon eux, aurait donné au gouvernement dans son ensemble une tonalité socialiste. S'il n'avait pas encore perdu tout espoir d'en faire comme un « parlement du travail » qui rédigerait des lois sociales que l'Assemblée Constituante ne ferait que ratifier, il était néanmoins dès lors tombé dans le piège des modérés qui, anticipant sur une pratique parlementaire appelée à se développer, n'avaient accepté de créer une *commission* que pour mieux éluder un problème. Ainsi, la *commission* se réunit-elle en formation provisoire le 1<sup>er</sup> mars. Louis Blanc salua bien la victoire des ouvriers appelés pour la première fois à collaborer avec le gouvernement pour régler leur sort, puis annonça que la commission étudierait les

politique devait aboutir à l'éviction des socialistes du gouvernement et seule resta gravée dans les mémoires la malencontreuse expérience des *ateliers nationaux*<sup>32</sup>. Marginalisé, L. Blanc sera néanmoins entouré de la solidarité des ouvriers, dont les manifestations des 13 et 15 mai feront craindre un coup d'État socialiste ; il en sera d'ailleurs rendu responsable... Ne l'accusait-on pas, dans son impatient désir de bouleverser l'édifice social, d'avoir basement conspiré contre ses collègues du gouvernement ? L'obsession dont a témoigné L. Blanc pour mener à bien sa « révolution » sociale fut bien mal accueillie. L'exploitation politique des risques de violences trouva sans doute son point d'orgue lors des journées sanglantes des 22 au 24 juin 1848, provoquées par la fermeture brutale des *ateliers nationaux*. Bien que L. Blanc n'eût pris aucune part réelle aux événements de juin il fut suspecté et vivement attaqué ce qui, bien entendu, l'empêcha totalement de mener à bien sa « révolution » sociale. Autorisées par l'Assemblée Nationale, les poursuites engagées contre lui le contraignirent à un exil londonien dont il ne rentra que le 5 septembre 1870, après la proclamation de la République ; il tenta à nouveau alors de mettre en pratique sa conception de la « révolution » sociale. Ceci dit, après 1870, il dut encore lutter pour l'établissement définitif de la République ainsi que pour la défense du suffrage universel. Pour autant, il n'admit pas une soumission aveugle à la décision majoritaire et prévint l'hypothèse où le vote aurait été acquis au mépris de l'évidence et de la conscience<sup>33</sup>. C'était bien le problème du contrôle de constitutionnalité des lois qui était ainsi posé<sup>34</sup> ; il recommanda donc l'adoption d'une Constitution supérieure aux simples lois. L'organisation politique qu'il proposait à la France prenait modèle sur la *Convention* telle qu'elle avait fonctionné avec les Jacobins, la *Terreur* en moins... C'est ce schéma qu'il ne cessa de réclamer en 1848, comme au moment de la discussion des lois en 1875<sup>35</sup>. Mais, le contexte parlementaire surchauffé, confus et houleux n'était certes pas propice à ce que L. Blanc pût mener à bien ses réformes sociales.

Nonobstant ces combats, d'autres difficultés doivent être prises en compte en ce qui concerne les écueils auxquels L. Blanc s'est heurté pour mettre en application ses réformes sociales ; en particulier, les thèmes qui lui sont chers apparaissent souvent surannés face au contexte extérieur. En dépit de son exil, il était demeuré fidèle à la conception selon laquelle l'État seul pouvait, par l'*association*, réaliser la

---

questions relatives au travail, ferait droit aux plus urgentes et préparerait pour les autres des solutions à présenter à l'Assemblée Nationale... Le décret du 2 mars hâtait même le travail de la *commission*, faisant droit aux revendications ouvrières essentielles en réduisant la journée de travail d'une heure et en interdisant le marchandage. Ainsi était prise la première mesure en faveur des ouvriers depuis 1789 ; cependant ce décret qui n'était assorti d'aucune sanction resta lettre morte.

<sup>32</sup> Toute l'œuvre de la *commission* se trouva rangée dans les archives de l'histoire et assortie d'un jugement injuste, puisque son œuvre doctrinale fut rapidement enterrée ; il ne resta associée à son souvenir que la malheureuse expérience des *ateliers nationaux*. En outre, le 10 mai, l'Assemblée Nationale refusa de discuter l'organisation d'un *Ministère du travail*, ce qui conduisit L. Blanc (comme dit précédemment) à démissionner de la présidence de la *commission du Luxembourg* qui disparut définitivement après l'émeute du 15 mai.

<sup>33</sup> L. Blanc, *Plus de Girondins*, C. Joubert, Paris, 1851, p. 78 et 81 (rééd. General Books, 2012) ; voir aussi ses *Dix ans de l'histoire d'Angleterre*, Calmann-Lévy, Paris, 1879-1881, p. 211 et s.

<sup>34</sup> Voir son discours prononcé au banquet de Saint Mandé, le 26 septembre 1875, Paris, 1875, p. 18 et s.

<sup>35</sup> La lecture du jugement porté sur la *Convention* qui constitue la conclusion de son *Histoire de la Révolution française* (Langlois et Leclercq éd., 1847-1862, Paris, [t. XV, éd. 1878, p. 305-324] - rééd., Nabu Press, 2012) suffit pour s'en convaincre. L. Blanc semble manifestement fasciné par le fait que cette grande œuvre ait été accomplie par une assemblée unique, légiférant dans tous les domaines avec rigueur et compétence, au nom de la nation souveraine.

« révolution » sociale et affranchir les prolétaires. Or, depuis 1860, le monde du travail avait connu un grand changement<sup>36</sup>, et l'*association* ouvrière de production, ainsi que le droit au travail, si chers à L. Blanc, apparaissaient comme des idées résolument dépassées<sup>37</sup>. Ce dernier pouvait ainsi mesurer, à la lumière des événements, le fossé qu'un long exil avait creusé entre lui et l'élite ouvrière. Désormais, son rôle comme socialiste était terminé, et ses conceptions, considérées comme un chapitre de l'histoire des tentatives économiques avortées, ne trouvaient plus d'écho dans les masses.

Ainsi, des causes externes à la *méthode réformiste* de L. Blanc ont, certes, empêché que sa « révolution » sociale pût être menée à bien, néanmoins cette dernière fut rendue également inapplicable en raison, cette fois, de causes endogènes au réformisme.

#### - L'entrave des causes endogènes

Certes, une part indéniable de réalisme existe bel et bien dans sa méthode réformiste ; cependant certains aspects, relevant de l'utopie, condamnent du même coup l'ensemble d'un système dont les vices furent particulièrement bien mis en lumière par Léon Faucher<sup>38</sup> : caractérisée par un manque de précisions et de sens du réel, ladite méthode ne tendrait qu'à détruire toutes les forces vives de la société, c'est-à-dire la liberté, la propriété, le capital, l'esprit d'association... Tout intérêt personnel et toute initiative seraient de la sorte supprimés et, conséquemment, un État fort qui malgré lui deviendrait totalitaire serait l'issue inévitable d'un tel réformisme. Faucher reprochait aussi à L. Blanc d'opposer capital et travail. Or, cette critique là ne semble pas justifiée, dans la mesure où le système que ce dernier projetait d'établir devait profiter à la fois au peuple et à la bourgeoisie, c'est-à-dire aux classes moyennes. Par conséquent, non seulement ne voulait-il pas opposer le capital au travail, mais encore se montrait-il partisan d'une étroite collaboration entre ces deux forces solidaires. En revanche, il dénonçait sans équivoque aucune les abus du régime capitaliste vis-à-vis des travailleurs.

Après avoir critiqué âprement la doctrine de l'égalité absolue des salaires (que L. Blanc fut appelé lui-même à modifier), Faucher la poussa jusqu'en ses dernières conséquences, affirmant que « le partage des biens devient la conséquence directe du nivellement des salaires »<sup>39</sup>. Pour pouvoir être viable, ajoutait-t-il, un tel système doit fonctionner en vase clos. Il suppose un protectionnisme outrancier qui

<sup>36</sup> Un changement qui désavouait tout but chimérique ; ne demandant que la liberté, résolu à agir par eux-mêmes, à s'inspirer de la seule expérience des faits, les ouvriers s'efforçaient de dégager des réformes pratiques. Substituant l'action sociale à l'action politique, beaucoup proclamaient, avec l'*Internationale*, que l'émancipation des travailleurs devait être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

<sup>37</sup> Ces idées avaient fait place aux idées mutualistes et corporatives qui, créant des liens de solidarité entre ouvriers d'une même profession, leur permettaient de résister sûrement aux exigences du patronat. En réaction contre l'autoritarisme et la centralisation de l'État, beaucoup préconisaient les idées de Proudhon (*De la capacité politique des classes ouvrières*, 1865, Paris ; rééd. Kessinger Publishing, 2010) et de Bakounine qui transformaient l'État en une fédération de communes libres et souveraines.

<sup>38</sup> Notamment dans ses *Mélanges d'économie politique et de finances* (t. I, p. 28 et s., Paris, 1856 ; rééd. Nabu Presse, 2010) ; Léon Faucher (1803-1854), journaliste et économiste, ministre de l'intérieur et chef du gouvernement *de facto* sous la II<sup>e</sup> République (1851), reçu à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1849 ; il est l'arrière-grand-oncle de François Mitterrand.

<sup>39</sup> « Si nul n'a le droit de gagner plus qu'un autre, comment quelqu'un serait-il reçu à posséder plus que son voisin ? ».

empêche tout échange avec l'extérieur<sup>40</sup>. Voilà l'inconvénient de ces systèmes absolus que l'imagination crée de toutes pièces ; ils ne peuvent réussir, tant bien que mal, qu'à la condition d'un consentement universel. Faucher fit succéder sa critique de l'organisation du travail de celle des « actes du Luxembourg ». S'il reconnaissait le bien fondé de la plupart des revendications qui, alors, se firent jour, il redoutait néanmoins que l'État, une fois immiscé dans les transactions industrielles, se vît forcé d'intervenir en toute chose et partout. C'est ce qui le conduisit à critiquer farouchement L. Blanc qui formula le principe du droit au travail sans en apercevoir, selon lui, les conséquences. Aussi sembla-t-il vouloir imputer à la *Commission du Luxembourg* et à son président L. Blanc, la création et l'échec des ateliers nationaux, tout comme le déclenchement de la guerre sociale<sup>41</sup>.

L'utopie dont est taxé L. Blanc, et qu'en son système dénoncent ses détracteurs, constitue la principale critique opposée à l'*atelier social*. En effet, alors qu'il constitue le cœur même de la *méthode réformiste* de L. Blanc d'où doit procéder la « révolution » sociale, cet organe n'apparaît pas viable. Fondé sur le principe du droit au travail, il semble heurter frontalement la nature humaine. Il ne considère pas l'homme tel qu'il est, mais suppose un *homo oeconomicus* qui n'existera manifestement jamais ailleurs que dans l'imagination de son inventeur. Par ailleurs, comme cela a déjà été mentionné, la concurrence étrangère, qui ne pourrait être annihilée que par un réseau protecteur de barrières douanières, est très largement sous-estimée. En outre, créé par l'État, l'*atelier social* ne pourrait sans doute jamais se débarrasser complètement de cette tutelle. Ce système ne pourrait donner le jour qu'à des entreprises étatisées, n'occupant que des citoyens fonctionnarisés. Or, est-ce bien là le but que voulait poursuivre L. Blanc ? Il est permis d'en douter dans la mesure où il désire non pas détruire mais épurer le régime de la concurrence. De surcroît, d'autres utopies<sup>42</sup> sont nées en même temps que le système conceptualisé par L. Blanc ; c'est pourquoi il ne semble pas opportun d'hypertrophier exagérément les critiques à adresser à sa *méthode réformiste* ; et ce d'autant plus qu'elle paraît porteuse d'une part de réalisme indéniable susceptible d'être améliorée, ou bien être à l'origine d'organismes contemporains.

\*\*\*

Aussi les propositions de L. Blanc valent-elles certainement d'être méditées ; et ce, en dépit de ce que son *Organisation du travail* ne livre que des directives. D'ailleurs, l'*atelier social*, dont le mécanisme est à peine ébauché dans l'*Organisation du travail*, n'apparaît lui-même que comme un schéma, un plan sur

<sup>40</sup> Car, « c'est peu d'empêcher à l'intérieur la concurrence entre les ouvriers d'un même atelier et entre les ateliers d'un même peuple, tant que les peuples pourront se faire concurrence entre eux par le génie industriel, par les capitaux et par la main d'œuvre ».

<sup>41</sup> Cette théorie du droit au travail, précise Faucher, ainsi d'ailleurs que le décret du 26 février 1848 (selon lequel « le gouvernement provisoire s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens »), mena à une guerre sociale : « Les chantiers qui rassemblaient à peine 6000 hommes en mars 48, en réunissaient à la veille des événements de juin 87942. La reconnaissance du droit au travail avait amené les conférences du Luxembourg. Celles-ci, à cette grève immense qui trouva son refuge et son expression dans les ateliers nationaux ; les ateliers nationaux devaient amener et amenèrent la guerre sociale. Voilà le droit au travail dans les faits ».

<sup>42</sup> Dont la principale est le fouriérisme.

lequel sont seules indiquées les directives à suivre<sup>43</sup>. Néanmoins, l'*atelier social* figure au rang de ces propositions qui paraissent devoir être retenues et méditées car, porteuses d'un potentiel non négligeable de réalisme, elles peuvent toujours être améliorées, ainsi que le pensait Benoît Malon, par exemple<sup>44</sup>; et ceci semble d'autant plus vrai que L. Blanc lui-même ne considérait pas ses propositions et formules comme éternelles et intangibles<sup>45</sup>. En outre, considérées avec du recul, elles sont peut-être à l'origine de certains organismes que l'on ne songe même plus à critiquer de nos jours... En effet, dans une certaine mesure, les principes de cette cellule qu'est l'*atelier social* ne sont pas morts. Ainsi, la création du *Ministère du Progrès*, par exemple, a engendré le Ministère du Travail, auquel incombe la tâche de conjurer les conflits sociaux; une « pièce » importante dans le dispositif élaboré par L. Blanc, lui qui, exécrant par dessus tout la violence, souhaitait engager une « révolution » sociale en douceur<sup>46</sup>. Certes, l'organisation du travail qu'il préconisait dans sa *méthode réformiste* pour mettre en œuvre une « révolution » sociale passait, notamment, par la destruction du régime de la concurrence illimitée et la nécessité d'instituer une économie nouvelle. Mais, au-delà des formules associées à l'*atelier social*, qui devait permettre, en faisant à la concurrence une « sainte concurrence », d'en supprimer ou plutôt d'en atténuer les effets funestes, il convient bien plutôt de se focaliser sur le but lointain que poursuivait sa vie durant L. Blanc, consistant à faire disparaître la misère dans une humanité rénovée. C'est ce qu'ont compris des économistes postérieurs, tels que Rodbertus et Lassalle, partisans du socialisme d'État, qui ne s'y sont pas trompés en reprenant et amplifiant ces propositions et formules. Incontestablement, L. Blanc se place au premier rang de ceux qui ont contribué au progrès et cru à une rénovation possible de la société<sup>47</sup>. Il fut l'un des premiers à avoir tenté la synthèse entre le socialisme et l'État, à avoir compris que l'un ne se construit pas sans l'autre. Il mit en exergue l'État et son rôle moteur, dès lors qu'il est conduit par un gouvernement légitime sorti des urnes et de la volonté populaire<sup>48</sup>. Chez lui, l'État se confond avec la République<sup>49</sup> et n'est pas l'État

<sup>43</sup> Or, comme l'*atelier social* ne constitue que le nœud d'où devra sortir la société nouvelle, L. Blanc fut inévitablement amené à préciser sa pensée; ce qu'il fit lors des séances de la *Commission du Luxembourg* ou dans ses *Discours politiques*.

<sup>44</sup> B. Malon, *Le socialisme intégral*, t. I, Alcan, Paris, 1891, p. 156 (rééd., Kessinger Publishing, 2010).

<sup>45</sup> Bien au contraire, il aimait à les voir discuter et ne repoussait aucune idée nouvelle, de quelque milieu qu'elle émanât, susceptible d'amender ou de perfectionner son plan.

<sup>46</sup> Par ailleurs, comment ne pas saisir que les nationalisations industrialisées des chemins de fers, des mines, des assurances, de la Banque de France, dont il était question dans les années 1935-1940, étaient déjà contenues en germe dans le plan de L. Blanc? Certes, il indique le principe des nationalisations sans évoquer les modalités d'application; mais, il ne faut pas chercher dans l'*Organisation du travail* autre chose que des directives modifiables en cours d'exécution...

<sup>47</sup> D'ailleurs, à ses critiques de l'ordre social, les révolutionnaires qui écriront après lui, Marx, Engels, Lassalle, B. Malon, ne trouveront pas grand-chose de neuf à ajouter...

<sup>48</sup> Un État qui constitue, on l'a dit, l'élément central autour duquel doit s'organiser la société, et doit servir à protéger les travailleurs et non point à pérenniser la domination des possédants. C'est pourquoi le libéralisme devait faire place à un ordre économique discipliné, surveillé et contrôlé par l'État. N'est-ce pas tout à l'honneur de L. Blanc que d'avoir songé que, plus tard, entre les deux classes antagonistes, il faudrait un arbitre et que ce rôle incomberait naturellement à l'État? Convaincu que dans le cycle de la production, les intérêts bien compris de tous sont solidaires, il s'est déclaré partisan d'une large collaboration des classes. C'est la raison pour laquelle il a écrit son projet aussi bien pour les travailleurs que pour la bourgeoisie et n'a visé qu'à l'élimination progressive des grandes fortunes. Ne fut-ce pas un autre de ses mérites que d'avoir compris, le tout premier, que pour agir efficacement il fallait atteindre les masses?

gendarme, mais l'État serviteur, régulateur qui vient en aide à ceux qui souffrent, aux faibles, aux déshérités de la vie. Investi de l'autorité suprême, il réformera la société par décrets<sup>50</sup>, assurera l'émancipation de la classe ouvrière et réalisera, non l'égalité stricte qui est impossible, mais l'égalité proportionnelle d'après la formule « à chacun suivant ses besoins, à chacun suivant ses facultés... ».

Pour l'auteur de l'*Organisation du travail*, l'ordre nouveau doit s'établir pacifiquement et, par conséquent, le mot « révolution » ne peut-il être synonyme de bouleversements. Sa doctrine, comme son humanisme, l'amènèrent à reculer devant tout affrontement et toute violence<sup>51</sup>. Ainsi, non seulement participa-t-il à l'élaboration du socialisme réformiste (parlementaire), mais encore en fut-il un précurseur. Toute sa conception de la réforme politique, comme préalable et même comme moyen exclusif de la « révolution » sociale, ne repose-t-elle pas en effet sur la conviction que la société nouvelle peut être construite par la voie légale<sup>52</sup> ? Aussi fut-il toujours l'homme de la légalité et, avant d'être révolutionnaire, fut-il fondamentalement républicain<sup>53</sup>. En ce sens, il fut bien le précurseur de tous ceux qui, au XX<sup>e</sup> siècle, affirmèrent leur volonté de réaliser le changement de la société par le moyen des urnes et non par celui des armes. C'est dans ces conditions que sa contribution à l'élaboration du radicalisme français doit être comprise<sup>54</sup>.

Politiquement et socialement, L. Blanc a certes devancé son époque, mais il ne l'a pas violentée. Cependant, il s'est aliéné les modérés qui ne lui ont pas pardonné d'avoir combattu Gambetta, et les révolutionnaires en ne s'emparant pas du pouvoir par la force le 17 mars 1848<sup>55</sup> et en ne s'insurgeant pas contre le gouvernement de Versailles en 1871. Adversaire hautement estimé de Lamartine et de Gambetta, ami très affectionné de Victor Hugo et de Barbès ; orateur, écrivain, hardi vulgarisateur des idées de justice, d'égalité, de liberté et de fraternité, son œuvre

<sup>49</sup> La seule forme d'État qui lui paraisse susceptible de donner naissance à un régime à la fois fort et légitime est, en effet, la République démocratique. Selon lui, celle-ci est au-dessus de toute contestation et peut, seule, assurer la souveraineté populaire, parce qu'elle a à sa base le suffrage universel, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté de la presse. Par ces moyens, chaque minorité peut devenir majorité, pourvu qu'elle ait raison et qu'elle le prouve (voir la thèse de B. Charruaud, *Louis Blanc, la République au service du socialisme – Droit au travail et perception démocratique de l'État* (dir. J.-M. Poughon), prix de thèse de l'Assemblée Nationale, Université R. Schuman, Strasbourg, 2008 ; et du même auteur, « *Louis Blanc, la République au service du socialisme* », note pour la base de données de l'Assemblée Nationale en ligne, 2011).

<sup>50</sup> Des décrets qui doivent répondre aux besoins sociaux, sous peine d'être impuissants, et émaner de la volonté générale.

<sup>51</sup> Même chez ceux qu'il admirait le plus, les Jacobins, il condamnait l'usage de cette arme et voyait dans l'usage de la *Terreur*, la raison même de leur chute. L. Blanc, *Histoire de la Révolution française, op. cit.*, t. XV, p. 314-316.

<sup>52</sup> S'il est, certes, un authentique révolutionnaire, en ce sens qu'il conçoit la société nouvelle comme une rupture par rapport à l'ancienne, il croit néanmoins possible de construire celle-ci par la voie légale (voir supra n. 8). En cela aussi est-il profondément moderne ; aussi peut-on être révolutionnaire sans pour autant préconiser la lutte armée, et l'acte de révolution peut-il être défini par sa fin, la construction d'une société nouvelle et radicalement différente, autant et même plus que par d'éventuels moyens comme l'insurrection et les barricades. Or, au XIX<sup>e</sup> siècle, époque par excellence des révolutions violentes, il n'en allait pas de même. C'est pour cela que nombre de ses contemporains (Blanqui et plus encore K. Marx) jugèrent avec dédain la conception de l'action révolutionnaire de L. Blanc.

<sup>53</sup> C'est pourquoi, n'eut-il de cesse de rappeler, si l'on peut être révolutionnaire sous la monarchie, on doit être légaliste sous la République. Dès lors que cette dernière existe, c'est en son sein qu'il faut combattre (voir supra n. 8).

<sup>54</sup> Voir supra n° 4.

<sup>55</sup> En 1848, il fut porté au pouvoir par le peuple lui-même.

peut toutefois être considérée aujourd'hui comme dépassée, éclipsée par celle incomparablement plus forte et plus complète de Marx qui devint rapidement le principal maître à penser du mouvement socialiste. Malgré tout, la modernité de sa démarche et de sa pensée semble bien certaine<sup>56</sup>, et le socialisme français lui doit très certainement beaucoup<sup>57</sup>. Cet amour des hommes qui le fait reculer devant la violence, le préalable de la prise du pouvoir d'État, l'accès et le maintien au gouvernement par le suffrage, la nationalisation du crédit et des monopoles, la construction progressive d'une organisation sociale différente constituent les grands principes qui guident son œuvre toute dirigée vers la recherche de l'harmonie. Ainsi la *méthode réformiste* de L. Blanc est-elle double et une à la fois, dans la mesure où il envisage la réforme politique comme préalable indispensable à la réforme sociale. C'est là la marque et l'originalité d'une démarche qui, jamais, n'a perdu sa dynamique et qui, jusqu'au bout, est restée tendue vers cet unique but : l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses par le développement des institutions républicaines.

---

<sup>56</sup> Ainsi que le constate J. C. Colliard, *op. cit.*

<sup>57</sup> Si l'on voulait établir de façon plus précise la filiation, il suffirait de rappeler que Jaurès citait souvent L. Blanc, que Blum citait souvent Jaurès et que F. Mitterrand citait souvent L. Blum...